

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan des annexes n°8 - 5/6  
Commune : MONTAILLE

1 : 5 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250123\_20250104-P03-DE

Accusé certifié exécutoire

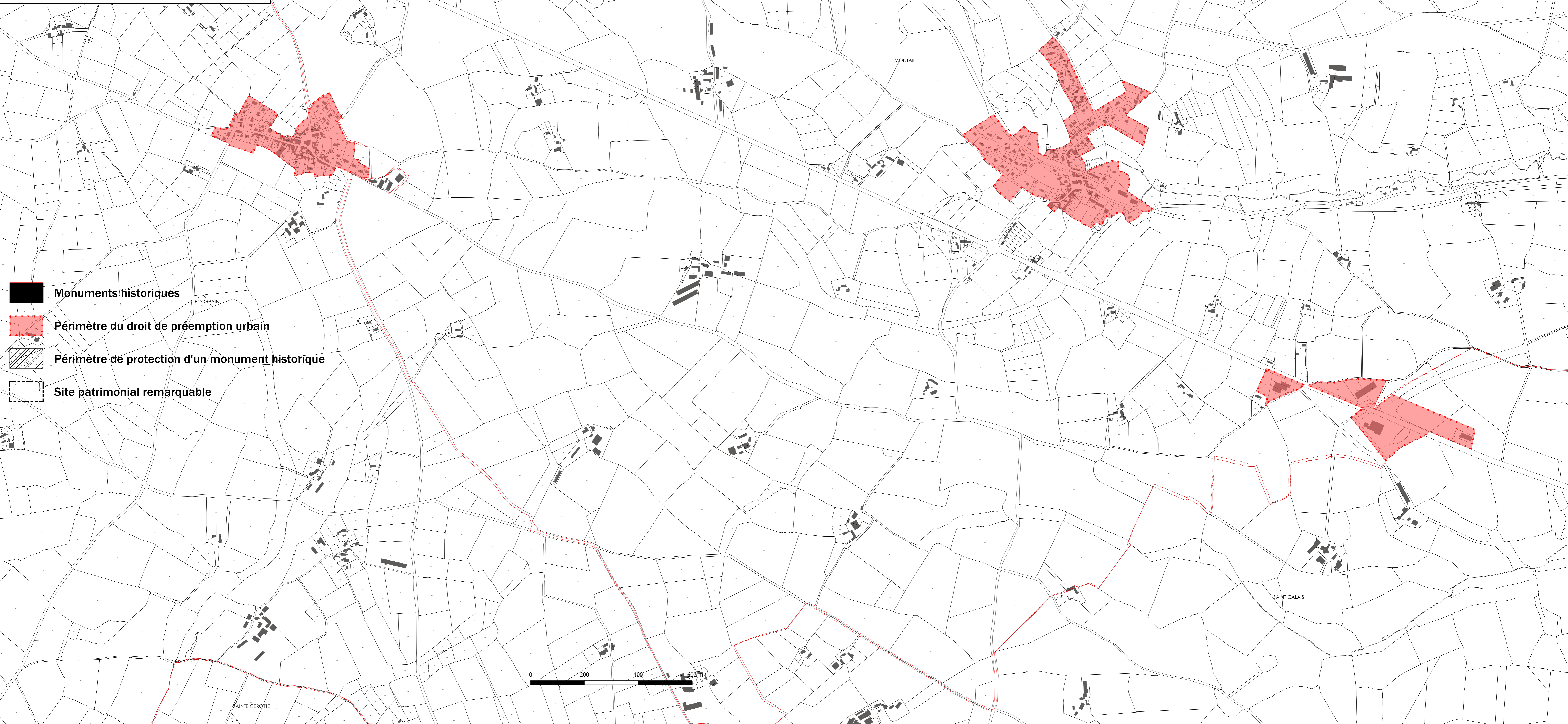
Réception par le préfet : 20/02/2025



Vu pour être annexé à la délibération du 23 janvier 2025 approuvant les dispositions de la modification de droit commun du PLUi

Fait à Saint-Calais, Le Président,

Modification de droit commun n°1 approuvée le : 23/01/2025  
Modification simplifiée n°1 approuvée le : 12/04/2022  
Elaboration approuvée le : 28/01/2022



- Monuments historiques
- Périmètre du droit de préemption urbain
- Périmètre de protection d'un monument historique
- Site patrimonial remarquable